

Table des matières

Table des matières.....	→	1
DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES.....	→	2
I-Le processus réglementaire (historique du taxi).....	→	2
II-Définitions ² : les abréviations suivantes pourront être utilisées dans les pages du livret.....	→	3
III-les principes communs aux activités du T3P.....	→	3
LE CERTIFICAT DE CAPACITÉ PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR T3P.....	→	4
I-présentation et organisation de l'examen.....	→	4
II-les conditions d'inscription à l'examen.....	→	6
LA CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE VÉHICULE T3P.....	→	7
I-le support officiel du Certificat de Capacité Professionnelle de conducteur T3P.....	→	7
II-les conditions de délivrance de la carte professionnelle (CP).....	→	7
III-les mentions figurants sur la carte professionnelle.....	→	8
IV-les obligations du titulaire de la carte professionnelle.....	→	9
V-les sanctions possibles liées à la carte professionnelle.....	→	9
LA FORMATION DES CONDUCTEURS.....	→	10
I-les centres de formation.....	→	10
II-la formation initiale de préparation au CCP T3P.....	→	10
III-la formation continue des conducteurs de taxi et de VTC.....	→	11
IV-la formation à la mobilité des conducteurs de taxi ² :.....	→	12
LE CLIENT DES VÉHICULES DE TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER.....	→	13
I-La prise en charge du client.....	→	13
II-le droit à l'information.....	→	14
III-la réservation.....	→	15
LE VÉHICULE DE TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER.....	→	16
I-caractéristiques techniques.....	→	16
II-le contrôle technique.....	→	16
III-la signalétique.....	→	17
IV-l'assurance des véhicules T3P.....	→	18
LES INSTANCES DE RÉGULATION ET LES AUTORITÉS DE TUTELLES.....	→	19
I-les commissions locales des transports publics particulier de personnes.....	→	19
II-les instances de représentation.....	→	20
A. → l'Observatoire national des transports publics particulier de personnes.....	→	20
B. → le Comité national des transports publics particulier de personnes.....	→	20
III-la régulation du secteur ² : contrôles et sanctions.....	→	21
ANNEXES (composé de quatre questionnaires type examen et leurs corrections).....	→	soit 20 pages

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES

Regroupées depuis le 1^{er} octobre 2014 et la loi TAXI/VTC sous une appellation unique et partageant dès lors un certain nombre de caractéristiques et de contraintes réglementaires communes, les activités de taxi, de Voiture de Transport avec Chauffeur et de Véhicules Motorisés à Deux ou Trois Roues ont connu en réalité une histoire et des trajectoires bien différentes...

I-Le processus réglementaire (historique du taxi)

On peut affirmer sans se méprendre que de la «*généalogie*» du taxi dépend la gestation plus tardive des autres modes de transport particulier de personnes qu'ont été la Petite et la Grande Remise (aujourd'hui disparues) ou que sont aujourd'hui les véhicules de transport public routier de personnes (TPRP), les voitures de transport avec chauffeur ou plus récemment les véhicules motorisés à deux ou trois roues.

Un peu d'histoire...

- 1637^e: apparition ruelle Saint-Fiacre à Paris du 1^{er} service de voitures à disposition du public
- 1660^e: Louis XIV, roi de France, accorde par concession les premières autorisations
- 1740^e: les «*cochers*» sont soumis à des règles de moralité et de discipline
- 1899^e: apparition des premières automobiles
- début XX^{ème}: apparition du «*taxamètre*» (de l'allemand *taxometer*) qui donnera taximètre en français
- 1914^e: réquisition des célèbres «*Taxis de la Marne*» lors de la bataille du même nom
- 1937^e: 1^{ère} loi portant «*organisation de l'industrie du taxi*» en France

... et plus récemment

- loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 «*relative à l'accès à l'activité de conducteur de taxi et à la profession de taxi*». Elle instaurera le principe d'un examen unique sur tout le territoire
- arrêté du 03 mars 2009 qui consiste en une réforme de la profession par la création de la formation continue des conducteurs, la réorganisation des examens et la modernisation des équipements spéciaux des taxis
- juillet 2010 loi de «*modernisation des services touristiques*...» et création des VTC, alors dénommées «*Voitures de Tourisme avec Chauffeur*» car placées sous l'autorité du ministère du Tourisme
- loi 2014-1104 du 1^{er} octobre 2014, dite loi Taxi/VTC visant «*à moderniser la profession et à garantir une concurrence équilibrée entre les différents modes de transport*» et son décret d'application du 30 décembre 2014 relatif au Transport Public Particulier de Personnes — les VTC deviennent voitures de transport avec chauffeur
- loi du 29 décembre 2016 (n° 2016-1920) dite «*loi Grandguillaume*» relative à la régulation, la responsabilisation et la simplification du secteur T3P» et divers décrets et arrêtés d'application au cours de l'année 2017

*NB: les dispositions réglementaires contenues dans ces différents textes officiels apparus au fil du temps sont globalement regroupées au sein du code des transports, «*document*» unique créé en octobre 2010 et qui régit au niveau national toutes les activités de transport (terrestre, aérien, fluvial, maritime)*